

DIPLOME DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

RNCP N° 230

CERTIFICATEUR : MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

DATE D'ECHEANCE DE L'ENREGISTREMENT : 01-01-2025

MAJ LE : 29/11/2023

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour exercer les activités du métier de Préparateur en Pharmacie Hospitalière pour exercer en Pharmacie à Usage Intérieur d'un établissement de santé et l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

[Arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière](#) :

- Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux PUI.
- Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
- Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur.
- Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
- Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques.
- Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux.
- Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire.
- Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.

DUREE DE LA FORMATION

10 mois de septembre à juin,
660 heures de théorie et 700 heures de stage.
Début : 1^{ère} quinzaine de septembre de l'année N.
Fin : Fin juin de l'année N+1

TARIF

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur.

- Pour **l'employeur privé**, ces frais de formation sont pris en charge par l'OPCO.
- Pour **l'employeur public**, l'ANFH ou le CNFPT peuvent participer au financement des frais de formation.

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

Être titulaire :

- Du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie (*en attente des mesures transitoires de la DGOS*)

OU

- Du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques de Préparateur Technicien en Pharmacie

Fournir :

- Un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

Avoir trouvé un contrat d'apprentissage ou obtenir une promesse d'engagement

Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (*Dérogations à la limite d'âge de 30 ans suivant dispositions légales notamment lorsque le contrat est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé, sportif de haut niveau et pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est conditionnée à l'obtention du diplôme*)

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

Formation par apprentissage (20 places) :

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un établissement de santé
- Avoir été sélectionné par le jury d'admission (Juin-Juillet).

L'admission prononcée dans l'année ouvre l'accès à la formation pour la rentrée de septembre de cette même année.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	INTERVENANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Cours magistraux • Travaux dirigés • Travaux pratiques/Simulation • Travaux personnels guidés • Stages 	Les enseignements sont dispensés par <ul style="list-style-type: none"> • Des pharmaciens hospitaliers • Des préparateurs en pharmacie hospitalière cadres de santé • Des directeurs d'établissements hospitaliers Des personnels universitaires. (art 24)

MODALITES DE SUIVI PEDAGOGIQUE ET D'EVALUATION

Suivi pédagogique individuel.

Les modalités d'évaluations (écrites, orales et pratiques) sont fixées par le référentiel de formation.

[Arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière](#)

Elles comportent :

- Contrôles écrits des connaissances
- Compte rendu et analyse de l'activité réalisée durant la période de stage
- Élaboration d'une note de situation sur un thème lié à la qualité ou à la communication et à la transmission d'information.

INDICATEURS DE RESULTAT

Taux de satisfaction des apprenants: **82%**

Taux d'obtention au Diplôme : **100% en 2023**

Taux d'interruption en cours de formation : **0%**

Taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus : **0 % en 2023**

Valeur ajoutée de l'établissement : cf. DARES

Taux de recommandation : **100%**

Taux de poursuite d'études : 1/17

Taux d'insertion professionnelle : **100%**

Les indicateurs de résultats cités à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Selon la nomenclature en vigueur (cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) le Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est de niveau 5 .	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
--	--	--

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Exercice en secteur public ou privé au sein d'une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé.

- Taux d'insertion global dans l'emploi : en 2023 100%
- Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification: en 2023 95%

Poursuite d'études : Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenti(e)s en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre d'accessibilité, vous pouvez contacter : Mme Maryse FIXY, Coordinatrice pédagogique du CFPPH : cfpph.xa@chu-bordeaux.fr

CONTACT

CFPPH :  Secrétariat : 05.57.65.67.47

  CFPPH – IMS – Hôpital Xavier Arnoz – Avenue du Haut Lévêque – 33600 PESSAC
<https://www.chu-bordeaux.fr> - Onglet : « Etudiants & Formations »

CFA : @ cfa.ims@chu-bordeaux.fr

 05 57 82 05 13

 IMS PELLEGRIN - Rue Francisco Ferrer - 33076 BORDEAUX CEDEX

 <https://www.chu-bordeaux.fr/Etudiants-formation/Ecoles,-instituts,-centre-de-formation-apprentis-et-formations-du-CHU-de-Bordeaux/Centre-de-formation-apprentis-de-l-IMS-CHU-de-Bordeaux/>